



Vente de maison familiale

Par **natachadu40**, le **02/11/2014 à 16:52**

Bonjour, je voudrais poser quelques questions vis à vis d'une situation.

Un héritier peut-il s'opposer à la vente de la maison familiale parmi ses 3 autres frères et sœurs?

Est-ce que les propriétaires de la maison, avant le décès bien sûr, peuvent-ils mettre une clause sur leur testament disant vouloir vendre leur maison à un autre propriétaire plutôt qu'à un promoteur immobilier?

Un héritier qui s'est fait émanciper jeune peut-il avoir les mêmes droits qu'un héritier non émancipé?

Merci de me donner une réponse rapide.